

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04 13 31 64 68

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : BP 2019 : Délégation environnement, développement durable, énergies renouvelables et Agenda 21.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'Agenda 21, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Notre collectivité poursuit une démarche de conciliation, par une démarche transversale, de tous les piliers du développement durable (environnementaux, économiques, politiques et sociétaux).

La mise en œuvre de cette stratégie se décline en 2019 autour de plusieurs outils :

- L'Agenda environnemental qui fait l'objet d'un rapport spécifique ;
- Le rapport obligatoire de situation en matière de développement durable qui a été débattu dans le cadre de nos orientations budgétaires ;
- Le bilan d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), dit souvent bilan carbone que le législateur a rendu obligatoire ;
- L'Agenda 21 qu'il conviendra de rendre plus efficient face aux objectifs que se fixe la collectivité au regard des outils précédents.

Cette volonté de transversalité s'inscrit dans la durée, tout en s'adaptant aux évolutions institutionnelles en cours. Ces outils permettent d'une part d'anticiper les évolutions sociétales, d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi de mettre en cohérence les différentes politiques menées par le Département..

En ce qui concerne l'Agenda 21, il vous est proposé d'afficher une ambition conséquente en se projetant dans l'Agenda 2030 élaboré par l'ONU, qui compte 17 orientations.

Ce document va être élaboré comme notre précédent Agenda 21 au regard des grands principes d'action : pilotage, transversalité, concertation, évaluation, amélioration.

Notre objectif sera de finaliser un Agenda 2030 départemental pour fin 2019.

La stratégie de développement durable de la collectivité s'appuie également sur une politique ambitieuse en faveur de l'environnement au service des territoires.

Dans ce cadre, le Département s'engage, au-delà de sa politique volontariste de valorisation des espaces naturels, sur les questions de gestion des ressources naturelles (eau/milieus aquatiques, biodiversité). Il s'agit d'une véritable opportunité à saisir tant sur certains thèmes (énergie, ressource naturelle, protection foncière) que sur certains territoires spécifiques (littoral, Étang-de-Berre).

Concernant tout particulièrement la qualité de l'air, nous mettons en œuvre, aux côtés de l'ADEME, l'appel à projet « Fonds Air » en soutenant, auprès des particuliers, le remplacement de plus de 4000 appareils de chauffage. Il s'agit d'affirmer par cette opération le soutien à la population dans ses efforts de lutte contre la pollution de l'air, enjeu majeur de notre territoire.

Parallèlement, une aide départementale à l'acquisition de véhicules électriques participera à la limitation des émissions de particules.

De plus, le Département réalise, sur des données 2017, son Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), souvent appelé bilan carbone. Il permet de constituer un véritable tableau de bord de suivi de l'évolution des émissions de GES dans le temps (2011-2014-2018). Il quantifie notamment les émissions de GES produites en matière de bâtiments (dont les collèges) et de déplacements des agents.

Enfin, notre institution vise le développement d'une politique de solidarité favorisant l'inclusion et l'épanouissement de tous. Cette volonté se traduit tout particulièrement dans le cadre du dispositif « Ensemble en Provence » dont la mission est de favoriser l'accès à la culture, à l'art, au sport et à la nature aux personnes qui en sont les plus éloignées.

Un programme de sorties et projets est disponible pour tous les acteurs sociaux. Il est constitué d'offres provenant d'équipements publics ou associatifs, partenaires du Département. Le dispositif a permis la création d'un réseau d'acteurs (collectivités territoriales et MUCEM) interagissant sur le territoire.

L'état des crédits affectés à la politique publique de l'environnement, du développement durable des énergies renouvelables et de l'Agenda 21 figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL